

ARRETE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Attendu que la société Les Enrobés du Gerny (Olivier ANDRE : 0496/27.01.99) doit procéder à la réfection de voirie N839, de BK0.100 à 0.800 à 6900 Marche-en-Famenne entre le 16 et le 19 août 2022;

Attendu qu'il y a lieu à cette occasion de réglementer la circulation et la sécurité des usagers de même que celle des intervenants;

Vu les art 133 al.2 et 135 par 2 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu l'A.R. du 16.03.1968 portant coordination des lois relatives à la police de la circulation routière;

Vu l'urgence;

ARRETE :

Art 1 : Du 16 au 19 août 2022, la circulation sera interdite sur la N839; une déviation sera mise en place via la chaussée de l'Ourthe en venant d'Hotton et via la chaussée de Liège en venant de Liège et du contournement. Via la chaussée de l'Ourthe pour aller vers Hotton.

Art 2 : Du 16 au 19 août 2022, le stationnement sera interdit sur la N839.

Art 4 : La signalisation, conforme au code de la route, sera mise en place et enlevée par l'exploitant.

Art 5 : La signalisation sera masquée ou ôtée dès qu'elle ne sera plus nécessaire.

Art. 6 : Les infractions au présent arrêté seront punies de peines de simple police.

Donné à Marche-en-Famenne, le 4 août 2022

Le Bourgmestre,




André BOUCHAT